

Hommage au professeur Jacques Bellemare



La Faculté de droit de l'Université de Montréal et la communauté juridique du Québec ont perdu l'un de ses très grands criminalistes avec le décès du professeur Jacques Bellemare, le 25 février dernier.

Jacques Bellemare a fait ses études classiques au collège Bourget de Rigaud avant de s'inscrire à la Faculté de droit de l'UdeM d'où il a obtenu sa licence en droit en 1953. Admis au Barreau du Québec un an plus tard, il a pratiqué d'abord en droit civil et commercial avant de se réorienter vers le droit criminel. Il a pratiqué d'abord comme procureur de la Couronne en étant nommé en 1960 au bureau du

Procureur de la Couronne, pour le district judiciaire de Montréal. Il délaisse rapidement la poursuite pour la défense et s'associe, à divers moments de sa carrière, avec des juristes de renom. À une époque où la Faculté recrutait des praticiens pour enseigner le droit à ses étudiants, il joint ses rangs d'abord à titre de chargé d'enseignement à compter de 1962, puis de professeur agrégé à mi-temps en 1968. En 1973, il est nommé professeur titulaire ainsi que membre du Centre international de criminologie comparée. Il a aussi été président de la Société de criminologie du Québec de 1990 à 1992.

Le 1^{er} juin 1969, il devient adjoint au doyen pour l'enseignement de licence, poste qu'il occupera pendant un an et demi. Puis, il deviendra doyen de la Faculté le 1^{er} janvier 1973, à une époque de grande tension au sein du corps professoral quant à l'orientation professionnelle ou académique à donner à la Faculté où plusieurs professeurs de carrière avaient récemment été embauchés.

Tout au long de sa carrière, le professeur Bellemare a fait bénéficier aussi bien aux étudiants de la Faculté de droit qu'à ses collègues de droit et de criminologie de ses connaissances approfondies et de sa vaste expérience en procédure ainsi qu'en preuve pénale, deux domaines qu'il affectionnait tout particulièrement. Il a d'ailleurs cosigné des ouvrages marquants pour l'avancement de ces disciplines issues de la tradition orale de *common law* en contribuant à leur donner une structure analytique plus souvent associée à la tradition civiliste. Le *Traité de procédure pénale* (1981) écrit avec le professeur Pierre Béliveau et Me Jean-Pierre Lussier sera d'ailleurs traduit en anglais, ce qui lui vaudra un rayonnement international. Il a aussi publié plusieurs ouvrages en preuve pénale avec la professeure Louise Viau dont le dernier, en 1991, peu avant son départ à la retraite. Ce fut un précurseur dans l'enseignement des techniques de plaidoirie, et ce, aussi bien au Barreau du Québec dans le cadre d'une formation continue pour les avocats ayant cinq ans et plus d'expérience qu'à la Faculté de droit à l'intention des étudiants qui se destinaient à une carrière d'avocat plaideur. Sa contribution à l'avancement de cette discipline lui vaudra en 2007 une médaille

Hommage du Barreau du Québec décernée à l'occasion du 25e anniversaire du Séminaire de techniques de plaidoiries.

Parallèlement à ses activités d'enseignement et de recherche, qui auront contribué à donner ses lettres de noblesse au droit criminel et au métier de criminaliste, il a été un grand serviteur de l'État québécois en participant à divers titres à plusieurs commissions d'enquête qui auront marqué l'histoire du Québec. Mentionnons notamment la Commission d'enquête sur les Évènements d'Octobre '70 (la Commission Keable) ainsi que le *Comité d'enquête sur les relations des corps policiers avec les minorités ethniques* de 1988.

Jacques Bellemare aura incarné tout au long de sa longue et brillante carrière les plus nobles idéaux concernant le droit, qu'il a enseigné avec passion, et la justice qu'il a servie avec compétence et intégrité à titre de poursuivant, d'avocat de la défense et de professeur de droit.

Louise Viau
Professeure émérite
Faculté de droit